

République Française - Département de l'Yonne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE COURSON LES CARRIERES (89110)

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 20/07/2026
ID : 089-218901254-20260716-D2026_054-DE

Date de convocation :
09/07/2026

Date d'affichage :
09/07/2026

Nombre de conseillers

Afférents au Conseil
Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Procurations : 1

Votants : 13

Séance du 16 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi seize juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

Présents : Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, Mme CHOPARD-ANDRÉ Corinne, M. FLORENTIN Maxence, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. BREUILLÉ Dominique (arrivé à 20H04), M. ANDRÉ Dominique, Mme LALLEMAND Sylvette, M. AIRAULT Sylvain, M. FAUCHEUX Emmanuel (arrivé à 20H12), Mme HOUPERT Sandrine, M. CHERBUIN David.

Absents avec pouvoir : Mme ROBINOT Emilie a donné pouvoir à M. BREUILLÉ Dominique.

Absents excusés : Mme BOULMEAU Julie

Absents non excusés : Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs

Secrétaire de séance : M. VASSENT Frédéric

D2026-054 - Aménagement du centre bourg - Abords de la maison de santé - Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre

Mme le Maire rappelle au conseil que par délibération du 22/07/2025, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg a été attribué aux cotraitants la SARL CAMBIUM 17 et la SASU CERAMO pour un montant de 34 265,00 € HT, soit 41 118,00 € TTC, pour la tranche ferme et de 28 105,00 € HT, soit 33 726,00 € TTC, pour la tranche conditionnelle.

Suite à l'actualisation du coût prévisionnel des travaux et à l'intégration de la démolition de la maison annexe place de l'église au projet, le montant de travaux estimé à ce jour est de 540 745,33 € HT pour la tranche ferme et de 580 486,00 € HT pour la tranche conditionnelle.

Il est donc nécessaire d'actualiser le forfait de la maîtrise d'œuvre du fait de ces modifications et des demandes de la commune.

Mme le Maire présente ensuite l'avenant 1 au marché de la maîtrise d'œuvre :

	Forfait initial	Forfait actualisé	Surcoût
Tranche Ferme	34 265,00 € HT	41 637,39 € HT	7 372,39 € HT
Tranche conditionnelle	28 105,00 € HT	44 697,42 € HT	16 592,42 € HT
Prestations complémentaires <i>Rédaction pièces du marché / Projet complémentaire de démolition</i>			4 650,00 € HT
MONTANT DE L'AVENANT 1			28 614,81 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE l'avenant 1 au marché de la maîtrise d'œuvre tel que présenté ci-dessus,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- AUTORISE le Maire à signer cet avenant.

Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Maryline THIEULENT



SLOW

Date de convocation :
09/07/2026

Date d'affichage :
09/07/2026

Nombre de conseillers

Afférents au Conseil
Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Procurations : 1

Votants : 13

Séance du 16 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi seize juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

Présents : Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, Mme CHOPARD-ANDRÉ Corinne, M. FLORENTIN Maxence, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. BREUILLÉ Dominique (arrivé à 20H04), M. ANDRÉ Dominique, Mme LALLEMAND Sylvette, M. AIRAULT Sylvain, M. FAUCHEUX Emmanuel (arrivé à 20H12), Mme HOUPERT Sandrine, M. CHERBUIN David.

Absents avec pouvoir : Mme ROBINOT Emilie a donné pouvoir à M. BREUILLÉ Dominique.

Absents excusés : Mme BOULMEAU Julie

Absents non excusés : Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs

Secrétaire de séance : M. VASSENT Frédéric

D2026-055 – Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Mme le Maire propose au conseil, conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28H15 par semaine à compter du 24/08/2026 pour permettre le bon fonctionnement des classes de maternelle en apportant une assistance aux enseignants,

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, sont précisés :

- le motif invoqué : Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code,
- le niveau de recrutement : être titulaire du CAP petite enfance et justifier d'une expérience professionnelle confirmée dans le domaine de la petite enfance.
- le niveau de rémunération est fixé sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Madame le Maire,

après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de créer un emploi permanent l'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28,25/35^{ème} à compter du 24/08/2026 et selon les modalités décrites ci-dessus,
- ADOPTE le tableau des effectifs ainsi modifié,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- CHARGE le Maire de signer le contrat le cas échéant et tous les documents afférents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire, Maryline THIEULENT

République Française - Département de l'Yonne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE COURSON LES CARRIERES (89600)

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 20/07/2026
ID : 089-218901254-20260716-D2026_056-DE

Date de convocation : 09/07/2026
Date d'affichage : 09/07/2026
Nombre de conseillers
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 1
Votants : 13

Séance du 16 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi seize juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryline THIEULENT, Maire.

Présents : Mme THIEULENT Maryline, M. VASSENT Frédéric, Mme CHOPARD-ANDRÉ Corinne, M. FLORENTIN Maxence, Mme SUMEREAU Jacqueline, M. BREUILLÉ Dominique (arrivé à 20H04), M. ANDRÉ Dominique, Mme LALLEMAND Sylvette, M. AIRAULT Sylvain, M. FAUCHEUX Emmanuel (arrivé à 20H12), Mme HOUPERT Sandrine, M. CHERBUIN David.

Absents avec pouvoir : Mme ROBINOT Emilie a donné pouvoir à M. BREUILLÉ Dominique.

Absents excusés : Mme BOULMEAU Julie

Absents non excusés : Mme BAU-ROUSSEAU Anaïs

Secrétaire de séance : M. VASSENT Frédéric

D2026-056 – Modification de la date de création de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet pour la restauration scolaire

Mme le Maire rappelle au conseil qu'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 17h/semaine a été créé pour le service de restauration scolaire (Délibérations 2026-014 et 2026-047).

Elle expose ensuite que pour permettre la formation nécessaire à la bonne prise en main de cet emploi, il est nécessaire de modifier la date de création de l'emploi correspondant initialement prévu le 01/09/2026 en l'avancant au 24/08/2026.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du maire,

après en avoir délibéré,

au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE d'avancer la date de création de l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet, 17/35^{ème}, pour le restaurant scolaire à la date du 24/08/2026.

Ainsi fait et délibéré, au scrutin à main levée, à Courson-les Carrières, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Maryline THIEULENT

